



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris
Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57
E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : SC/ PP/ 20210924

**A l'attention de M. Gervais Pellissier
Directeur People and Transformation**

Orange, 111 quai du Président Roosevelt
CS 70222
92449 Issy Les Moulineaux CEDEX

Paris, le 24 septembre 2021

Objet : Contrat Prévoyance

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de nos récents échanges relatifs à la négociation annuelle obligatoire (NAO) sur l'augmentation des salaires fixes, et conformément à votre courrier de réponse du 1^{er} juillet dernier, vous avez pris l'engagement d'accompagner les mesures d'augmentation annuelles de modalités d'augmentation du pouvoir d'achat, modalités consistant à :

- **Baisser, en la déplaçant, la cotisation prévoyance santé** : la rendre proportionnelle au salaire rétablira une équité de traitement entre les bas et les hauts salaires. Actuellement les hauts salaires voient leurs dépenses de santé financées par les bas salaires.
- **Prendre mieux en charge les cotisations au travers de la part patronale** à la charge de la Direction, ce qui aurait pour effet d'augmenter le salaire net des personnels, sans générer une trop forte augmentation des charges sociales patronales.
- **Intégrer l'indemnisation « historique » de 64 €** pour l'achat de lunettes ou de lentilles, une fois tous les 5 ans, **au salaire des personnels ou en déduction de la cotisation de chaque salarié**. Cela aura pour effet de supprimer un traitement administratif bien trop coûteux... tout en rendant du pouvoir d'achat à ceux qui, devant la complexité de l'opération, y renonce.

La prévoyance santé étant régie par un accord collectif, il vous appartient de convoquer les organisations syndicales représentatives, afin de négocier un nouvel avenant et mettre en œuvre ces engagements.

Nous ne doutons pas non plus que ce sera l'occasion de faire converger deux dispositifs distincts pour les salariés de droit privé et fonctionnaires avec un taux unique de cotisation et assurant une solidarité intergénérationnelle.

Dans l'attente de votre retour, et comptant sur votre diligence, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Patrice Seurin
Délégué Syndical Central

Pascale Pégot
Secrétaire Nationale Protection Sociale